



ANCIEN GRAND HÔTEL CHANDOLIN

MAISON DE GROUPES | GRUPPENHAUS

Règlement intérieur

Afin de garantir un séjour agréable et un bon déroulement dans cette belle maison, nous vous demandons de respecter certaines règles. Ces règles doivent être communiquées à l'ensemble du groupe par le chef de groupe ou le locataire.

Le chef du groupe est le premier à arriver et le dernier à partir. Il est responsable du groupe et du respect du règlement intérieur et des dispositions contractuelles.

Veuillez respecter les autres hôtes de la maison et les voisins.

- Il est **interdit** de **fumer** dans la maison, dans l'escalier de secours, sur la terrasse au premier étage et à **toutes les entrées**. Veuillez **fumer sur la terrasse devant la maison ou près du panneau « Sammelplatz » (lieu de rassemblement)**. Jetez vos mégots dans les poubelles métalliques. Si quelqu'un fume dans l'une des pièces communes de la maison, nous facturons 2 500 CHF, et 150 CHF si cela se produit dans une chambre.
- Après votre arrivée et le déchargement/chargement, veuillez garer immédiatement vos voitures sur les **parkings publics** (payants). L'accès autour de la maison doit toujours rester libre pour des raisons de sécurité incendie et d'assurance. De plus, cela nous permet à tous de profiter d'une plus belle vue. En cas d'infraction, nous facturons 50 CHF par jour pour le désagrément causé.
- Pour des raisons **d'hygiène**, l'utilisation de **sacs de couchage n'est pas autorisée**. Apportez votre linge de lit ou louez-le chez nous. Les lits doivent être faits, sinon nous facturons 35 CHF pour le nettoyage en plus du linge de lit non utilisé. Nous nous réservons le droit de contrôler les chambres à cet égard !
- De 22h00 à 7h00, le **silence doit être** respecté dans les chambres et à l'extérieur de la maison. Les arrivées et départs ne sont pas possibles pendant les heures de repos nocturne.

La musique forte et la danse sont autorisées jusqu'à minuit dans la salle à manger et dans la discothèque, à condition que les fenêtres, les portes et les volets (côté village) soient fermés. Le niveau sonore légal dans les pièces doit être respecté. La salle et la discothèque ne sont aérées que lorsque la musique est éteinte.

- **De minuit à 4 heures du matin**, la musique et la danse ne sont autorisées que dans la discothèque. Les fumeurs et les clients utilisent l'entrée du local à skis et la porte intérieure de la discothèque pour sortir à l'air libre.
- Le bruit (y compris la musique forte) dans les chambres, les étages et à **l'extérieur de la maison** (loi communale) n'est pas toléré, même pendant la journée. La musique en plein air devant la maison doit être convenue avec nous au préalable (max. 2 heures par jour) et signalée à temps par écrit à la commune pour obtenir une autorisation. Veuillez nous envoyer une copie de l'autorisation au préalable.
- Veuillez nous consulter **avant** de déplacer le mobilier ou de décorer. Ne collez rien et ne cluez rien ! Seul du ruban adhésif de peintre peut être utilisé. Ne suspendez rien aux lampes.
- Il est **interdit d'allumer des feux d'artifice** et des ballons à air chaud et d'utiliser des **machines à fumée**. Les barbecues et les feux de camp ne sont autorisés qu'après accord et uniquement à l'extérieur. Il est **interdit d'utiliser une raclette à gaz** dans la maison!
- Les **chiens** doivent être tenus en laisse dans et autour de la maison et leurs déjections doivent être ramassées. Ils ne doivent pas être attachés sans surveillance et ne sont bien sûr pas admis dans la cuisine.

Informations complémentaires :

- Lors de la remise des clés, le locataire/responsable du groupe sera informé du fonctionnement du système d'alarme incendie et recevra des informations supplémentaires sur l'utilisation du bâtiment. Il transmettra ces informations au groupe. Veuillez-vous informer de l'emplacement des issues de secours et des extincteurs (plan dans chaque chambre).
- Si les pompiers ou le service d'ascenseur interviennent sans raison en raison d'une fausse alerte, les frais occasionnés seront facturés au locataire.
- Le groupe doit apporter son propre équipement de **premiers secours**. Veuillez-vous informer de l'endroit où il se trouve et avoir à portée de main les numéros d'urgence, ceux de la direction de la maison et ceux du responsable du groupe.

- Des étagères sont à votre disposition dans la cave pour ranger vos **chaussures de randonnée et de ski**. Vous pouvez également y déposer vos chaussons lorsque vous quittez la maison. En cas d'humidité, veuillez impérativement porter des chaussons, car presque toute la maison est recouverte de moquette.
- Les skis doivent être rangés exclusivement à l'extérieur, dans les supports prévus à cet effet.
- Pendant la durée de son séjour, le locataire est responsable du nettoyage quotidien des **pièces communes** (notamment la cave à chaussures, le jardin, les toilettes du rez-de-chaussée et la cuisine). Il est tenu d'aérer régulièrement les pièces.
- Les **clés** des chambres sont très anciennes et certaines ne peuvent plus être remplacées. La perte d'une clé sera facturée 100 CHF. Nous vous recommandons de laisser vos clés à la réception.
- Veuillez éteindre les **lumières et les bougies** (uniquement avec des dessous de verre ignifugés et uniquement au rez-de-chaussée) dans les espaces communs lorsque vous êtes le dernier à quitter la pièce.
- Lorsque vous **quittez la chambre**, veuillez baisser le chauffage et fermer les fenêtres. Veuillez n'aérer que brièvement. Lorsque vous quittez les espaces communs tels que le salon avec cheminée, le jardin d'hiver, la salle à manger, etc., veuillez jeter vos déchets et remettre les chaises et les tables à leur place initiale. Veuillez laisser les pièces aussi propres que vous les avez trouvées. Le prochain client vous en sera reconnaissant.
- Avant votre départ, veuillez **remettre** à leur place tous les objets empruntés ou déplacés tels que les livres, la vaisselle (lavée), les chaises, les tables, etc. ou remettre les couvertures, les oreillers, etc. à la réception.
- Si vous avez loué du linge de lit et des serviettes, veuillez les déposer dans les **chariots à linge** mis à votre disposition **dans la cave** lors de votre départ (nous facturons 10 CHF par lit non défait).
- Vous trouverez **plus de détails** concernant votre séjour (par exemple, élimination des déchets, hygiène, sécurité, partage des locaux avec d'autres hôtes, accès public à la maison) dans le contrat de location et dans le protocole de remise des clés (téléchargeable sur le site web).
- Le compostage n'est pas possible à 2000 m d'altitude. Veuillez jeter les déchets organiques dans les poubelles pour déchets résiduels.

- Des aspirateurs sont à votre disposition dans les couloirs de chaque étage. Vous trouverez du papier toilette et des produits d'entretien dans les **placards à** balais de chaque étage. Si quelque chose venait à manquer, veuillez nous en informer.
- Il est interdit de passer la nuit dans des tentes ou des camping-cars sur notre terrain.

Nous sommes à votre disposition **pour toute question** concernant la maison ou pour vous fournir des informations sur les environs.

Nous espérons que vous vous plairez chez nous et vous souhaitons un agréable séjour !

La direction de la maison

En cas de non-respect du règlement intérieur, nous nous réservons le droit d'interdire immédiatement l'accès à la maison sans indemnisation.